



asbl Certinergie - Organisme de contrôle agréé

siège social : 57 rue Haute Voie, 4537 Verlaine N° de compte : BE570688 9789 1035 TVA : BE0536501654

Tel : 0800 82 171

Site internet : www.certinergie.be

Mail : info@certinergie.be

Technicien : Benjamin Bernet - Agrément Région Wallonne : AgrW. DEPO48/A/02 - Référence interne : 2016/11649

Contrôle d'étanchéité et de conformité d'un réservoir à mazout

Certi energie



asbl Certinergie – Organisme de contrôle agréé

siège social : 57 rue Haute Voie, 4537 Verlaine N° de compte : BE570688 9789 1035 TVA : BE0536501654

Tel : 0800 82 171

Site internet : www.certinergie.be

Mail : info@certinergie.be

Technicien : Benjamin Bernet – Agrément Région Wallonne : AgrW. DEP048/A/02 – Référence interne : 2016/11649

Contrôle d'étanchéité et de conformité d'un réservoir à mazout

Date du contrôle : 5 octobre 2016

Coordonnées de l'exploitant de la citerne :

Situation du réservoir et de ses accessoires :

- adresse : LUZERY 71 6600 LUZERY
- plan d'implantation : oui (cfr annexes) non
- autre information (préciser s'il y a) :

Réservoir :

- autorisation d'exploitation (biffer et compléter le cas échéant) : non oui date d'émission + échéance + n° : 07.07.2016
- capacité autorisée et/ou réelle : 4000 l
- année d'installation : > 30 ans
- origine du réservoir et n° de fabrication : INCONNU
- certificat d'étanchéité antérieur : non oui (compléter) : CERTINERGIE
- dimensions : L x l x h : 260 x 125 x 125
- niveau de liquide : 35 cm
- type de réservoir (entourer et/ou compléter) : cylindrique – ~~parallélépipédique~~ – ~~aérien~~ – souterrain – local :
– en fosse – enfoui – ~~en cave~~ – ~~simple paroi~~ – double protection : encuvement / double paroi (en ~~acier~~ / ~~aluminium~~ / ~~polyester~~ / ~~fibres de verre~~ / ~~autres~~) : métallique – polyester – fibre de verre – autre :

Contrôles :

- contrôle visuel du réservoir au brûleur pas OK : remarque :
- fonctionnement brûleur : sans objet pas OK : à surveiller / remarque :
- pollution en dehors du réservoir oui (préciser) :
- ~~trou d'homme~~ : étanchéité et fixation couvercle : OK – pas OK : à surveiller / remarque :
- trou d'homme : état général : OK – pas OK : à surveiller / remarque :
- raccords pas OK : à surveiller / remarque :
- conduite de remplissage pas OK : à surveiller / remarque :
- conduite de ventilation pas OK : à surveiller / remarque :
- conduites d'aspiration et de retour (parties visibles) pas OK : à surveiller / remarque :
- encuvement ~~sans objet~~ – OK – pas OK : à surveiller / remarque :
- contrôle intérieur si nettoyage : OK – pas OK : remarque :
- présence d'eau et de boue OUI : _____ cm
 - taux d'acidité : pH = _____ =>
 - conductivité : _____ µS/cm =>
- système anti-débordement : absent sonde 98% => test : OK – pas OK : remarque :
- système de détection de fuite : OUI : type : _____ montage : OK – pas OK : _____ test : OK – pas OK : remarque :
- réservoir métallique enfoui : potentiel : _____ V – remarque :
- test de dépression :
 - appareil TESTO 312-3 référencé «03023323» et vérifié le 26/02/2016 par TESTO
 - étanchéité de la chaîne de mesure avant contrôle : OK – pas OK
 - résultat de l'épreuve d'étanchéité : listing appareil ; cfr annexes
 - durée de la mise sous pression :
- réservoir aérien : épaisseur des parois : < à 80% – < à 80% de l'épaisseur nominale

Autres remarques :

.....
.....
.....

Référence interne : 2016/11649.....



asbl Certinergie – Organisme de contrôle agréé

siège social : 57 rue Haute Voie, 4537 Verlaine N° de compte : BE570688 9789 1035 TVA : BE0536501654

Tel : 0800 82 171

Site internet : www.certinergie.be

Mail : info@certinergie.be

Technicien : Benjamin Bernet – Agrément Région Wallonne : AgrW. DEP048/A/02 – Référence interne : 2016/11649

Conclusion :

Le réservoir est étanche et peut rester en service. Une prochaine visite doit avoir lieu avant le / /

Une plaquette verte a été fixée et scellée sur la conduite de remplissage du réservoir le jour même du contrôle.

Le réservoir a fait l'objet d'un contrôle conformément aux prescriptions légales imposées par :

- 30 novembre 2000 - Arrêté du Gouvernement wallon modifiant le Titre III du règlement général pour la protection du travail en ce qui concerne les contrôles des dépôts de liquides inflammables et l'implantation et l'exploitation des stations-service (M.B. 17.01.2001)
- 8 mai 2003 - Arrêté ministériel dérogeant aux dispositions de l'article 590 du titre III du RGPT portant sur le contrôle d'étanchéité des dépôts de liquides inflammables en insérant une nouvelle technique de contrôle : le test en dépression (M.B. 19.03.2004)
- 17 juillet 2003 – Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations-service

Fait à **LUZERY**

Signature du technicien

Signature de l'exploitant

Référence interne : 2016/11649.....

p 3 / 3